



Ville de Lewarde

**Procès-verbal valant compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026 – 19h00**

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Lieu de la séance : **Salle des fêtes Henri Martel**

Nom du Président de séance : **Alain BRUNEEL, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de procuration : **0**

Nombre de votants : **19**

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Monsieur Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Alain BRUNEEL

Monsieur André LEGER ouvre la séance à 19h04. Il rappelle que selon les termes de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle est procédée l'élection du Maire est présidée par la personne la plus âgée des membres du Conseil Municipal.

Il lui revient alors l'honneur de présider ladite séance « *jusqu'à l'élection du nouveau Maire* ». Il remercie chaleureusement le public venu en nombre pour assister « *à un temps fort de la vie communale* ».

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et informe que par un courrier transmis à Monsieur le Maire en date du 16 mars 2026, Madame Lydie WITCZAK a fait part, il cite « *de son refus d'intégrer le conseil municipal* ».

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a transmis la lettre reçue par Madame WITCZAK à Monsieur le Préfet du Nord.

Pour son remplacement, il y a lieu de se référer à l'article L.270 du Code électoral, qui stipule que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ». Il précise que la parité ne s'applique pas dans le présent cas.



Ville de Lewarde

Madame Lydie WITCZAK avait été élue sur la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » ; le suivant de la liste est donc appelé à remplacer la conseillère démissionnaire. Il s'agit de Monsieur Jacky BRIEZ. Il conclut cette information en déclarant que « *Monsieur Jacky BRIEZ est installé de plein droit et cette intégration ne fait pas l'objet d'un vote* ».

Ensuite, André LÉGER procède à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (0 pouvoirs pour la présente séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance, André LÉGER indique qu'il convient de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Cette fonction est alors confiée à Alain BRUNEEL.

- **Approbation du compte-rendu du 19 février 2026**

André LÉGER demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 19 février 2026, joint à la convocation de la présente réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu sans aucune modification.

André LÉGER ouvre ensuite l'ordre du jour des points délibératifs.

1- Élection du Maire

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient d'élire un(e) Maire. Pour cela, sont désignés deux assesseurs qui contrôleront les opérations de vote. La tradition fait que nous prenions les plus jeunes de l'assemblée.

Madame Amandine DUQUESNOY et Monsieur Damien DELANNOY sont invités à rejoindre les opérations de vote.

André LÉGER fait remarquer que « *le quorum est atteint selon l'article L2121-17 du CGCT* » et que « *nous pouvons ainsi procéder à l'élection du maire* ». Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code, « *le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

André LÉGER pose la question « *Qui est candidat au poste de Maire ?* »

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Monsieur Claude SOMBRIN propose la candidature de Monsieur Alain BRUNEEL.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Monsieur Damien DELANNOY se porte candidat.



Ville de Lewarde

Il est procédé à l'installation des enveloppes et des bulletins de vote. André LEGER appelle alors chaque conseiller municipal. A l'appel de leurs noms, chaque conseil passe dans l'isoloir et dépose son enveloppe dans l'urne mise à disposition.

André LEGER invite Amandine DUQUESNOY et Damien DELANNOY à venir dépouiller les enveloppes des conseillers municipaux.

André LEGER donne lecture des résultats :

Votants	19
Nuls	0
Blancs	0
Exprimés	19
Majorité absolue	10
Alain BRUNEEL	15
Damien DELANNOY	4

Monsieur Alain BRUNEEL est élu Maire de Lewarde.

André LÉGER lui remet l'écharpe tricolore de Maire et lui cède la place en qualité de Président de la séance.

Monsieur le Maire s'exprime

« Mesdames, Messieurs, chères Lewardoises et chers Lewardois,

Tout d'abord, j'ai une pensée émue pour toutes celles et ceux qui nous ont malheureusement quittés et qui étaient profondément attachés à notre commune. De là où ils sont, ils assistent sûrement à l'installation de ce nouveau conseil municipal.

Une pensée aussi également à celles et ceux qui viennent de finir leur mandat à mes côtés. Je les remercie chaleureusement pour leur implication, leur disponibilité et le travail qu'ils et elles ont accompli.

Ce soir est pour moi un moment profondément émouvant et rempli de joie. Je tiens d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez de nouveau accordée lors des élections de dimanche dernier. J'en suis très honoré.

Je suis également très heureux et fier de conduire l'équipe qui a reçu la majorité des suffrages. Une équipe dynamique, rajeunie, diverse, engagée et profondément attachée à notre commune.

On oppose souvent les générations, comme si l'une devait effacer l'autre. Je suis convaincu du contraire, je le dis souvent, il n'y a pas d'âge pour être pleinement acteur de la vie collective et il n'y a pas d'âge pour être vieux.



Ville de Lewarde

Chacun a sa place. Notre équipe en est la preuve : elle réunit des femmes et des hommes d'âges différents, porteurs à la fois de la sagesse des plus anciens, mais aussi de la fougue des plus jeunes. C'est cette richesse que nous mettrons au service de Lewarde.

Les Lewardoises et les Lewardois me connaissent. Je resterai fidèle à ce que je suis. Je continuerai à travailler comme je l'ai toujours fait : avec humanité, tolérance, détermination, et dans le respect des engagements que j'ai pris devant vous. Je serai, comme je l'ai toujours été, le maire de toutes et de tous.

Je poursuivrai ce mandat avec la même volonté : faire le maximum pour que chacune et chacun puisse vivre ici sereinement, et que Lewarde reste une commune où il fait bon vivre.

Je vous remercie. »

Le public l'applaudit.

2- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire poursuit.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, et conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints. Il convient d'en fixer, au préalable, le nombre.

En application des articles L 2121-1 et L 2122-2 du code, « *la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum* ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter ce chiffre à 4 et ouvre le vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'Adjoints à 4.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 4 voix pour

3- Élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe que « *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent respecter la parité. Il est à noter que le maire n'est pas comptabilisé pour le calcul de la parité* ».



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Une seule liste se présente pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », portée par Madame Amandine DUQUESNOY.

Elle est composée des personnes suivantes :

Madame Amandine DUQUESNOY
Monsieur Claude SOMBRIN
Madame Nina LAHSEN
Monsieur André LEGER

A l'appel de leur nom par le président, les conseillers municipaux se sont dirigés dans l'isoloir et ont ensuite déposé leur enveloppe dans l'urne mise à disposition.

Il a été ensuite procédé au dépouillement par Amandine DUQUESNOY et Damien DELANNOY, assesseurs chargés de contrôler les opérations de vote.

- Nombre de votants :	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8

Nom et Prénom de la tête de liste	Suffrages obtenus
Amandine DUQUESNOY	15

Monsieur le Maire proclame les résultats et remet les écharpes tricolores aux nouveaux Adjoints au Maire élus.

Le conseil municipal, par 15 voix, a élu Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Nina LAHSEN et Monsieur André LEGER, Adjoints au Maire.

4- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire passe au dernier point délibératif de la séance d'installation.

Il indique que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, prendre une délibération fixant les indemnités de ses membres.

S'agissant de ces indemnités de fonction, le conseil municipal détermine librement leur montant.

Monsieur le Maire informe que le respect de l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du maire augmentée des indemnités maximales des adjoints sur la base de leur nombre maximal théorique, soit 5 adjoints pour Lewarde) est toujours impératif, et que pour Lewarde, cette enveloppe globale représente mensuellement 6 683.71€.



Ville de Lewarde

Il donne les explications suivantes sur le calcul, en indiquant que les indemnités de fonction sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB), actuellement indice 1027, et en fonction de la population de la commune.

	1 Maire	5 Adjoints
Taux maximum	55.70%	21.38%
Enveloppe mensuelle	2 289.56 €	878.83 € x 5 adjoints = 4 394.15€
Enveloppe globale mensuelle	6 683.71€	

- Concernant l'indemnité du Maire

L'indemnité du maire, est de droit et sans débat, fixée au montant prévu par l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, le Maire peut expressément demander que son indemnité soit moindre. Il revient alors au Conseil Municipal de voter un montant inférieur à celui arrêté par la loi. Monsieur le Maire propose un taux de 48%.

Population de 1 000 à 3 499 habitants	Maire	Indemnité mensuelle	Indemnité annuelle
Taux maximal en % de l'indice brut terminal	55.70	Indemnité brute : 2 289.56€ Indemnité nette : 1 778.62€	Indemnité brute : 27 474.72€ Indemnité nette : 21 343.44€
Taux proposé	48.00	Indemnité brute : 1 973.04€ Indemnité nette : 1 532.75€	Indemnité brute : 23 676.48€ Indemnité nette : 18 393.00€

- Concernant l'indemnité des Adjoints au Maire

Population de 1 000 à 3 499 habitants	Adjoint au Maire	Indemnité mensuelle par Adjoint	Indemnité annuelle par Adjoint
Taux maximal en % de l'indice brut terminal	21.38	Indemnité brute : 878.83 € Indemnité nette : 759.83 €	Indemnité brute : 10 545.96 € Indemnité nette : 9 117.96 €
Taux proposé	16.50	Indemnité brute : 678.23 € Indemnité nette : 586.40 €	Indemnité brute : 8 138.76 € Indemnité nette : 7 036.80 €



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire conclut son propos en donnant quelques chiffres et éléments d'explication sur l'enveloppe restante, soit « 1 997.75€ par mois ».

	1 Maire	5 Adjoints
Taux maximum	55.70%	21.38%
Enveloppe globale mensuelle	6 683.71€	

	1 Maire	4 Adjoints
Taux voté	48.00 %	16.50 %
Enveloppe mensuelle	1 973.04€	678.23 € x 4 adjoints = 2 712.92€
Enveloppe globale mensuelle	4 685.96 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- **L'indemnité de fonction du maire est fixée à 48.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**
- **L'indemnité de fonction des Adjoints est fixée à 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Résultat du vote :

Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 4 voix pour

5- Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Christine RENAULT-MARTIN pour donner lecture du document remis aux élus intitulé « Charte de l' élu local ».

Un autre document est également remis aux membres du Conseil Municipal, à savoir les articles R2123-1 à D2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprenant les conditions d'exercice des mandats municipaux.

Monsieur le Maire conclut la séance mais au même moment, Monsieur Jacky BRIEZ demande à Monsieur le Maire de prendre la parole au nom du groupe qu'il représente « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».

Jacky BRIEZ s'exprime : « *Tout au long de cette période, nous avons tenu à mener une campagne respectueuse et sincère en partageant nos observations sur l'état de la commune, notamment en ce qui concerne l'entretien des infrastructures, avec la volonté d'ouvrir le dialogue et de contribuer à leur amélioration.*

Malgré certaines difficultés rencontrées, nous restons attachés aux valeurs de respect, de dialogue et de responsabilité qui doivent guider la vie publique. C'est dans cet esprit que nous souhaitons poursuivre nos engagements dans un climat apaisé et constructif.



Ville de Lewarde

Monsieur le maire, soyez assuré de mon respect dans l'exercice de vos fonctions, ainsi que de ma volonté d'agir avec sérieux et responsabilité dans mon rôle d'élu d'opposition. Les évolutions récentes du cadre législatif viennent renforcer ce rôle et nous aurons à cœur de l'exercer pleinement dans l'intérêt général.

Nous serons attentifs à la mise en œuvre de votre programme avec l'ambition de contribuer à notre place au développement harmonieux de notre commune. Je tiens également à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance.

Nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos attentes et je vous remercie de votre écoute. »

Le public applaudit.

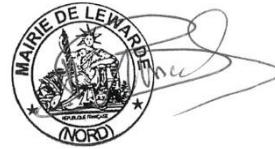
Monsieur le Maire annonce cette fois-ci que « *le Conseil Municipal est bien terminé* » et invite les spectateurs à prendre le pot de l'amitié.

La séance est levée à 19h51.

A Lewarde, le 23 mars 2026

Alain BRUNEEL

Maire



Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité sans modification lors de la séance de conseil municipal suivante en date du 10/04/2026.